



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

LE 03.05.2023

MAIRIE
de
LOS MASOS

7 rue de l'Eglise
BP 19
66501 Los Masos

M.le Maire

à

Mesdames Messieurs les administrés
de LOS MASOS

Téléphone : 04.68.96.20.19

Mail : mairie@mairiedelosmasos.fr

INFORMATION A LA POPULATION - DEGATS CATASTROPHES NATURELLES SECHERESSE

Madame, Monsieur,

Suite aux dégâts sur les bâtiments et terrains liés aux épisodes de sécheresse, vous avez été nombreux à nous faire part des sinistres occasionnés .

J'ai donc demandé auprès de M. le Préfet en 2022 le classement de la commune de LOS MASOS au titre des catastrophes naturelles afin de vous permettre de solliciter l'indemnisation des dégâts auprès de vos assurances.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commune de LOS MASOS vient d'être reconnue au titre des catastrophes naturelles par un arrêté interministériel du 3 avril 2023 paru ce jour 03 mai 2023 au Journal Officiel.

Je vous invite dés aujourd'hui à déposer vos demandes d'indemnisation auprès de votre assurance et **vous rappelle que vous disposez d'un délai de 10 jours seulement à compter de la publication au Journal Officiel soit avant le 13 mai 2023 pour déposer vos dossiers à vos assurances .**

Une réunion d'informations aura lieu le mardi 9 mai à 18h30 à la mairie pour celles et ceux qui ont besoin d'informations mais il est nécessaire de déposer d'ores et déjà vos dossiers à votre assurance .

Dans l'attente, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos salutations dévouées.

Le Maire,

Guy CASSOLY